

de presbytères, et font trop bien vivre leurs beaux.

Le partage n'est pas égal.

Toutes les ressources des municipalités s'engouffrent dans les palais et les cathédrales où trônent de gros et gras propriétaires, tandis que l'instituteur, l'éducateur, pâle, hâve, grelotte dans une cabane disjointe au coin d'un poêle éteint, sans un morceau de pain à se mettre sous la dent.

Voilà l'image de la Province de Québec en peu de lignes.

Aussi est-il impossible de prendre au sérieux, de croire à la bonne volonté des défenseurs quand même du cléricisme, quand ils viennent nous soumettre des plans comme celui offert par M. Tardivel dans le dernier numéro de la *Vérité*.

Voici ce qu'il dit avec un grand sérieux :

Nous n'avons pas à défendre notre système d'écoles primaires, car, comme nos lecteurs le savent, ce n'est pas notre idéal. Mais il n'est pas juste de tenir ce système responsable de tout ce qui nous arrive de fâcheux.

Voilà près d'un demi-siècle que l'Etat se mêle trop intimement à notre système scolaire. Les résultats obtenus ne donnent pas satisfaction. Ne serait-il pas temps d'adopter un nouveau plan ? Ne faudrait-il pas revenir, peu à peu, sans trop de secousses, aux *vrais principes* qui régissent la matière ? L'éducation des enfants regarde la famille, sous la direction, pour les catholiques, de l'Eglise. L'éducation devrait être une œuvre *paroissiale*. Si on n'avait pas gâté notre peuple en lui faisant croire qu'il doit compter sur l'Etat pour le maintien et la direction de l'école, l'éducation de la jeunesse serait aujourd'hui une œuvre *paroissiale* et ne le céderait en rien aux autres œuvres paroissiales ! Nos populations pourvoient largement aux besoins du culte. A ce point de vue nos paroisses ne laissent rien à désirer. Il en serait de même de l'éducation élémentaire si l'on avait appris à nos gens à la considérer comme leur affaire, et non comme l'affaire de l'Etat.

Nous ne pouvons pas accepter la théorie de M. Tardivel, et ce, sans idée préconçue, car la matière est trop grave pour n'être pas discutée avec tout le sérieux et toute l'impartialité possibles.

Le système *paroissial* qu'il propose est impossible, et M. Pelletier lui dit pourquoi.

Nos paroisses sont obérées, ruinées, pressurées, hypothéquées à mort, non pas pour les *besoins* du culte comme il se plaît à dire, mais pour les *caprices* du curé.

Que resterait-il pour l'éducation ?

Les bribes avec lesquelles elle végète aujourd'hui seraient encore réduites.

Autant vaudrait de suite fermer toutes les

écoles et laisser l'obscurité s'appesantir sur notre malheureuse province.

Non, il est injuste de dire que l'Etat dans notre province se mêle trop intimement à notre système scolaire ; il est encore plus injuste de dire que c'est lui la cause de l'état actuel.

Au contraire, l'Etat ne s'en mêle pas assez, et c'est implicitement ce qu'a admis M. L. P. Pelletier quand il a fourni la deuxième raison de l'infériorité de notre système d'éducation.

Le rapport de la séance en question dit :

M. L. P. Pelletier a admis la justesse des observations de M. Fitzpatrick, mais a rappelé à la Chambre que le gouvernement n'avait pas de contrôle direct sur l'instruction publique, que ses pouvoirs avaient été transférés au Conseil de l'Instruction Publique.

Et alors M. Déchéne, le vaillant député de l'Islet, a fait remarquer avec beaucoup de justesse :

« Un Etat dans l'Etat. »

Oui, voilà la cause de notre faiblesse.

L'instruction publique dans notre province forme un Etat dans l'Etat ; et quel triste Etat !

Qui nous débarrassera du Conseil, de cette machine fossile, de ce rouage hétérogène dans notre organisme, sans responsabilité, sans cohésion, sans direction ?

C'est de cet Etat-là que nous ne voulons pas, parcequ'il n'est pas l'Etat.

Si respectables que soient ses membres pris individuellement, c'est un conglomérat qui ne nous offre aucune garantie d'indépendance ni de libre action, incapable de résister aux influences qui y dominent par leur position religieuse ou sociale, et s'imposent dans un but déterminé, sans égard pour les besoins du peuple, uniquement dans les intérêts de la caste sacerdotale.

Pour parler franc, nous prétendons que, par le nombre et l'influence, le clergé dans cet Etat dans l'Etat a une part plus forte que ne le nécessite la juste surveillance qu'il est en droit d'exercer dans les questions temporelles.

Nous n'hésitons pas un seul instant à déclarer que nous sommes pour l'abolition du Conseil de l'Instruction Publique et son remplacement par un ministre de l'Instruction Publique qui représente l'Etat dans cette si importante opération du corps social : l'éducation du peuple.